

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 10 août 2017

SITUATION DES CRÉDITS DE LA DETR AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

À la suite du rapport de la cour des comptes sur la situation des finances publiques, le gouvernement a décidé des économies budgétaires supplémentaires sur 2017, pour atteindre l'objectif d'un déficit public contenu à 3 % du P.I.B.

Dans ce cadre, des autorisations d'engagement ont été annulées sur le programme qui gère le concours financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Dans le Cher, sur l'enveloppe initialement allouée (10 948 969 €, soit quasiment le triple par rapport à 2012), le montant de l'annulation s'élève à 336 032 €, soit 3 % de l'enveloppe totale.

Alors que près de 60 % de ces crédits ont d'ores et déjà été engagés, le nombre de dossiers recensés par les services de la Préfecture comme étant complets à ce jour correspondent à un montant de demandes de subventions inférieur à l'enveloppe restant à engager. Il n'y a donc pas lieu de considérer que ces annulations de crédits soient de nature à remettre en cause des projets existants.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher